

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Membres au conseil : 19
Membres en fonction : 19
Membres ayant assisté à la séance : 16

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du conseil du lundi 8 décembre 2025 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur Pierre GEIST, maire

Membres présents : Charles QUIRIN, Sylvia MARTIN, Jean-Luc FISCHER, adjoints au maire
Philippe ZOLLER, Christophe LENTZ, Daniel DETTLING, Claudia HOPFNER, Sandrine KOHSER, Caroline LOEW, Alexandre FUNFROCK, Cynthia ELSASS, Pascal OHNIMUS, Sabrina SOHN, Salomé KUBLER, Esther KOPF, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : Bernard SCHMITT, Annick STENTZEL, Bernard CLASS, conseillers municipaux

Procurations : Bernard SCHMITT à Pierre GEIST
Annick STENTZEL à Sylvia MARTIN
Bernard CLASS à Christophe LENTZ

D2025-06-1 / Délibération de principe relative à la cession de parcelles communales au profit d'Alsace Habitat pour la construction d'une résidence seniors
D2025-06-2 / Approbation de modifications budgétaires

D2025-06-1

Objet : Délibération de principe relative à la cession de parcelles communales au profit d'Alsace Habitat pour la construction d'une résidence seniors

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les dispositions relatives à l'aménagement du territoire communal;

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée n° 119 section 6, d'une superficie totale avant arpentage de 63,01 ares, située rue Westerend à Westhoffen, actuellement bâti d'un corps de ferme voué à la démolition;

CONSIDERANT que ces terrains présentent un intérêt pour la réalisation d'un projet de logements adaptés aux personnes âgées, contribuant ainsi à la politique communale en faveur du maintien à domicile et du bien-vieillir;

CONSIDERANT que Alsace Habitat, bailleur social reconnu sur le territoire, a manifesté son intérêt pour acquérir ces terrains en vue d'y construire une résidence seniors comportant 15 logements et des espaces partagés;

VU l'étude de faisabilité établie par Alsace Habitat et présentée le 24/11/2025 (voir lot 1 sur le plan annexé à la présente délibération) ;

CONSIDERANT qu'il convient, avant toute démarche de cession, de donner un accord de principe du Conseil Municipal autorisant la poursuite des études et des démarches administratives nécessaires à la concrétisation du projet telle que l'évaluation domaniale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à la majorité par 16 voix (Caroline LOEW et Christophe LENTZ s'étant abstenus),

EMET un accord de principe pour la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 6 n° 119 au profit de la Société d'Economie Mixte ALSACE HABITAT, en vue de la réalisation d'une résidence seniors sur le territoire communal, au prix convenu de 4 000 € l'are, soit un montant estimatif de 80 000 € ;

EMET un accord sur la prise en charge des frais de démolition du corps de ferme existant et de remise en état du terrain, permettant la construction de la résidence seniors

MANDATE Monsieur Le Maire pour engager les démarches nécessaires à la poursuite du projet, la préparation des actes administratifs et juridiques préalables à la cession et la présentation au Conseil municipal d'une délibération définitive fixant les conditions de cession (modalités, servitudes éventuelles, etc...);

Le présent accord ne vaut pas cession mais autorisation de principe permettant la poursuite des études et négociations avec ALSACE HABITAT.

D2025-06-2

Objet : Approbation de modifications budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix,

APPROUVE les modifications budgétaires suivantes au budget principal :

FR_7022 coupes de bois : + 86.000,00 €

FD_615221 bâtiments publics : + 36.000,00 €

FD_61524 bois et forêts : + 50.000,00 €